

## Cadres au forfait jour : le temps de travail se compte aussi

En décembre 2010, suite aux recours de la CGT, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) a confirmé que les lois et réglementations françaises ne sont pas conformes à la charte sociale européenne sur plusieurs points dont le temps de travail des salariés au forfait-jours.

Le 29 juin, la Cour de cassation a rendu un avis, qui conforte la CGT dans sa conviction que le système du forfait jour est à revoir.

La CGT n'est pas défavorable aux forfaits jours tant que les cadres peuvent maîtriser et organiser leur travail de manière autonome mais elle est résolue à combattre l'idée selon laquelle les cadres ne doivent pas compter leurs heures.

Si l'on ramène le salaire au nombre d'heures de travail effectuées, ces salariés qualifiés et en responsabilités sont finalement sous payés.

**La CGT met en débat auprès des cadres les propositions suivantes :**

- La création d'un dispositif d'évaluation permettant la mesure du temps de travail et le suivi des charges de travail,
- La rémunération et la compensation effective des heures supplémentaires,
- L'introduction de bornes journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles afin de faire respecter le droit à la santé en déclenchant des alertes en cas de situation anormale.

La disponibilité permanente et obligée, le travail gratuit ne sont pas gages d'un travail de qualité et encore moins d'efficacité !

La CGT Fapt, avec son Union Fédérale des Cadres, invite les salariés concernés à s'exprimer et à nous rejoindre pour exiger l'ouverture de négociations !



### Branche Poste

#### Baisse du trafic courrier : l'arnaque !

En effet, la baisse du trafic est moindre que celle prévue : -3,9% en moyenne par an contre -5% initialement et un plan de marche réalisé 2010 et 2011 bien meilleur que prévu.

Dans ce contexte, la distribution représenterait 23% de la profitabilité fin 2015 (contre 9% dans la feuille de route présentée en 2010). Mais qu'en est-il de tous les emplois sacrifiés sur l'hôtel de la rentabilité afin de rendre La Poste plus attractive aux yeux gourmands des actionnaires ?

La trajectoire devrait, elle aussi, être revue à la hausse ! Que nenni, la réponse de la direction de La Poste est qu'il conviendra de tenir compte des effets de « la lettre verte » (courrier en J+2) qui permettra de mieux utiliser l'outil de production et de faire baisser le coût des transports.

#### Ethique !

Lors du dernier CA de La Poste, il a été présenté l'actualisation de la trajectoire financière du Groupe pour 2015 par le Directeur Financier. Ce qui n'a pas été annoncé lors de cette séance, pourtant révélé par la presse le même jour, c'est que ce dernier part au Crédit Agricole dès fin août.

La règle de la concurrence n'est donc pas la même pour tout le monde. En effet lorsque l'on est Commercial à La Poste, il nous est impossible de partir pour un autre établissement bancaire, sous prétexte de disparaître avec le fichier clients.

Comme quoi la réglementation ne s'applique pas de la même manière si on est un cadre dirigeant ou un « simple » cadre ; et les dictionnaires ne donnent pas une définition identique du mot « éthique » selon les yeux qui lisent !

### Branche Télécoms

#### Jackpot !

A l'occasion de la présentation des résultats FT du 1<sup>er</sup> semestre 2011, l'entreprise affiche des résultats solides, malgré une baisse significative du résultat net.

Et la direction en rajoute pour la finance.

Ainsi, en plus des 1,40 € garantis sur trois ans quoiqu'il arrive (3,7 milliards en 2010), la direction annonce pour les actionnaires la perception d'un acompte de 0,6 € en septembre et ... cerise sur le gâteau, un reversement supplémentaire d'une partie des ventes à venir dont celle d'Orange Suisse qui a été annoncée.

Dans le même temps, tous les salariés voient leur différentes formes de rémunération soumises aux résultats.

Est-ce en abandonnant aux actionnaires et aux banques les richesses produites par les salariés qu'on va ré humaniser l'entreprise ?

#### FT/Orange services en 24/7

La CGT après avoir consulté ses militants et les salariés, a décidé de signer ce protocole de sortie de grève et ainsi permet d'acter des avancées qui ont pu être obtenues lors des négociations.

En démarrant le conflit le 12 mars, la CGT avait pris ses responsabilités; en signant le protocole d'accord ce 22 juillet, elle le fait également.

Et même si les propositions de l'entreprise ne répondent pas à l'ensemble des revendications initiales, elles constituent de grandes avancées.

Ainsi les salariés bénéficient d'un départ anticipé en retraite au titre de la pénibilité subie par leurs conditions de travail.

Ces mesures vont de 5 mois pour les salariés de 45 ans ayant 10 ans d'ancienneté en 24/7 à 18 mois pour ceux qui ont plus de 20 ans d'ancienneté.

La CGT appelle les salariés à s'organiser et agir pour la prévention, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

## Échos

### Equant : mobilisation gagnante sur les salaires

C'est à l'issu d'un conflit salarial de plusieurs semaines, étendu sur l'ensemble des sites d'Equant, que les salariés (essentiellement cadres) ont obtenu des revalorisations substantielles de leur salaire fixe à hauteur de 100 ou 150 euros mensuels et une prime compensatoire allant de 1600 à 3550 euros en fonction du niveau de salaire.

La décision injuste d'absence d'intéressement au titre de 2011 a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

L'action unitaire des organisations syndicales et des personnels a contraint la direction à revoir sa copie en octroyant un budget complémentaire pour augmenter les salaires fixe et substituer à l'intéressement une prime.

Un bel exemple à suivre... partout !

## Protection sociale

### Contrat groupe La Poste-MG : mauvaise réponse à une juste revendication

Comme la CGT revendiquait depuis plus de 15 ans une participation de l'employeur à l'effort de cotisation santé et prévoyance, on peut se féliciter que le récent accord concernant les fonctionnaires prenne en charge une partie de notre cotisation. Pour autant, il est loin de répondre aux besoins exprimés par les adhérents mutualistes : pas de prise en compte de la couverture prévoyance (indemnités journalières et capital décès notamment), prestations insuffisantes pour les cadres et surtout les employés, exclusion des retraités. On s'éloigne du principe fondateur : « payer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins », ainsi que de la solidarité intergénérationnelle.

La CGT estime que La Poste mais aussi l'Etat doivent assumer leurs responsabilités et apporter de justes réponses aux revendications concernant la prévoyance dans son ensemble.

### Retraite : les syndicats font bloc

Le CA de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) a rejeté (14 voix contre, 13 voix pour) le projet de décret mettant en œuvre l'allongement de la durée de cotisation de 165 à 166 trimestres. Cette mesure injuste, pénalisera les salariés ayant effectué des carrières courtes, notamment les femmes ou ceux ayant été affectés par des périodes de précarité, de chômage, de maladie et les jeunes générations entrées plus tardivement sur le marché du travail. L'augmentation de l'espérance de vie, est un faux prétexte. Le véritable objectif, c'est la baisse du niveau des futures pensions. Les salariés, nombreux à ne pas atteindre les 166 trimestres se verront appliquer une pénalité (la décote) de 1,25% par trimestre manquant. Forte du vote unanime des organisations syndicales de salariés, la CGT demande au gouvernement de renoncer à la publication de ce décret.

## International

### « Pacte pour l'Euro plus », un pacte antisocial

Les dirigeants européens ont entériné le « Pacte pour l'Euro plus ». Ce pacte stipule que « les salaires évoluent en accord avec la productivité. Il évoque la viabilité des retraites, des soins de santé et des prestations sociales ».

Il s'agit en fait de procéder à un nivellement par le bas des conditions de travail et des droits sociaux et de mettre en cause la liberté de négocier puisque les gouvernements « passeraient en revue la fixation des salaires ».

La CES a dénoncé ce texte et une Euromanifestation à son appel a rassemblé le 21 juin dernier plus de 20 000 personnes à Luxembourg.

La mobilisation doit encore se développer avec une forte participation des cadres directement concernés.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

## Échos

### Ordre des infirmiers : le flop !

L'ordre des infirmiers, voulu par le gouvernement, mais controversé par la profession, continue de sombrer. Le boycott de la cotisation, organisé par les syndicats de la santé, a fait fléchir le gouvernement, qui envisage une cotisation facultative.

La présidente de l'ordre des infirmiers prend acte de cette décision et démissionne. Pourtant, en mars, le Conseil de l'Ordre avait accepté une réduction conséquente de la cotisation.

Les syndicats de la santé dénoncent une institution inutile et illégitime, tandis que le gouvernement y voyait un interlocuteur plus docile.

Sans financement, l'ordre, qui emploie 120 salariés, accuse un déficit de 10 millions d'euros.

## Emploi

### L'APEC a toujours de l'avenir

La dernière réunion sur l'avenir de l'APEC a peut être marqué un tournant dans ces négociations entre le patronat et les syndicats de salariés. En effet le 12 juillet dernier, le MEDEF a enfin présenté un texte qui prend réellement en compte le projet intersyndical communiqué depuis le mois de février. Il est désormais prévu de conforter les missions service public de l'APEC et surtout son activité de sécurisation des parcours professionnels, le maintien de sa gouvernance paritaire et son unité. L'UGICT-CGT se félicite que dans le cadre d'un compromis évolutif et dépendant de la diversité des acteurs, plusieurs de ses propositions aient été prises en compte. Ce projet d'accord va être soumis à l'ensemble des organisations de la CGT, mais seule l'intervention des cadres, jeunes diplômés, utilisateurs et salariés de l'APEC permettra que ces avancées dessinent les contours d'une sécurité sociale professionnelle qui reste à conquérir.

### CDD : ça baisse

Le CDD, symbole de précarité, sert, en temps de crise, de variable d'ajustement, terme prononcé par les décideurs économiques. Au 2<sup>e</sup> trimestre, de sources officielles, les embauches de CDD de plus d'1 mois dans le secteur privé, hors intérim, ont chuté de 1,4%, mais demeurent à un niveau élevé. Selon les secteurs, la situation est différente, +1,7% dans l'industrie, -4% dans le BTP et -1,7% dans le tertiaire. Sur un an, +18,8% dans l'industrie, +4,4% dans le BTP et +4,7% dans le tertiaire.

Entre la volonté de ne plus utiliser de CDD, et la nécessité d'employer, le fossé est souvent énorme, mais tous ces CDD ne seraient ils pas mieux en indéterminés, pour doper la consommation donc l'économie ?

## Égalité

### Emploi des jeunes à pas cher

Après de longues négociations sur l'emploi des jeunes, le résultat se limite à un catalogue de «mesurettes», d'un montant de 40 millions d'euros pris dans les caisses de l'Unedic, mais cette somme représente sur 1 an 20 euros par mois pour les 170 000 jeunes visés par le Medef. La CGT et les jeunes revendiquaient des mesures concrètes et surtout l'augmentation des rémunérations des contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Pour la CGT, le vrai sujet de la négociation aurait dû être l'accès à un emploi stable et décent pour les jeunes et pour ces derniers, qui espéraient beaucoup des négociations, tant le traitement qui leur est appliqué est insupportable, les résultats sont bien en deçà des attentes.